L'intersyndicale éducation de l'académie de Lille appelle à l'action vendredi 29 février FSU, FERC-CGT, SNETAA-EIL, SNFOLC, SUD EDUCATION, SUNDEP SOLIDAIRES

L'académie de Lille continue d'être est la plus touchée par les suppressions de postes avec un total de 777 suppressions sans compter la baisse du nombre de stagiaires à la rentrée auxquels on doit ajouter les moyens rendus en heures supplémentaires à la rentrée de septembre et qui n'ont pas été rétablis cette année.

Si la situation est particulièrement critique dans le second degré, elle n'est pas non plus satisfaisante dans les autres domaines.

A propos des personnels administratifs (-28 emplois à vérif) la ventilation annoncée laisse penser que ce sont les établissements qui seront les plus touchés, les services centraux ayant payé leur lot les années précédentes avec les difficultés que cela a entraînées pour les personnels. Dans les établissements la situation est pourtant extrêmement tendue et les personnels surchargés de travail. Les suppressions de postes sont donc parfaitement arbitraires et injustifiées : les conséquences sont inévitables en termes d'aggravation des conditions de travail et perturberont la vie des établissements, notamment pour les personnels et les élèves.

Dans le premier degré, l'absence de création de postes signifie la poursuite des tendances observées et les années précédentes. Faute des moyens nécessaires l'accueil des enfants de deux ans sera de nouveau compromis, les remplacements rendus plus difficiles, la formation continue affaiblie. Le rééquilibrage sévère entre le Nord, qui donne 39 postes au Pas-de-Calais s'effectue alors qu'il faudrait créer des postes pour répondre aux besoins de l'ensemble de la région qui est en situation déficitaire malgré le recrutement de 120 listes complémentaires.

En ce qui concerne le second degré, il nous faut constater une fois de plus le décalage entre une logique budgétaire et une logique pédagogique.

Les 777 suppressions de postes s'ajoutent aux 3500 de la législature précédente. Ils s'inscrivent dans un programme drastique de suppressions massives pour l'actuelle législature avec 80 000 suppressions dans l'éducation nationale ce qui est en contradiction totale avec une nécessaire élévation du niveau des formations. L'appel à recourir à des heures supplémentaires est une double provocation : on propose aux personnels de concourir à la destruction de l'emploi public, objectif clairement affiché, et d'entériner la dégradation des rémunérations et du pouvoir d'achat!

Nous savons tous que les conséquences de ces suppressions iront bien au-delà : ce sont les enseignements qui sont menacés, soit en termes d'horaires nationaux, soit par le biais des options. Sont également menacés les dispositifs de remédiations, en collège comme en lycée. L'exemple du dispositif « accompagnement éducatif » qui externalise des besoins scolaires indispensables pour tous les jeunes tels que : l'aide à l'élève, l'accès à tous les types de culture artistiques et sportives, en utilisant des moyens en postes pour les transformer en heures supplémentaires (3200 ETP au niveau national) est encore une preuve du désengagement de l'ETAT vis-à-vis de son école!

Nous sommes opposés à l'imposition d'heures supplémentaires. Pendant des années nous avons demandé et obtenu la diminution du taux des heures supplémentaires dans les établissements et l'implantation de postes fixes dans les établissements. Depuis l'an dernier le mouvement s'est inversé. Aujourd'hui les heures supplémentaires ne sont plus un moyen d'adapter à la marge les services, mais bien un mode de gestion que l'on veut généraliser. Il faudra nous expliquer en quoi cela améliorera le service rendu aux élèves ! Cette masse énorme d'heures pourra difficilement être absorbée par les établissements. L'expérience de l'accompagnement éducatif est d'ailleurs très éclairante de ce point de vue.

Nous rappelons une fois de plus que ce n'est pas de cette façon que l'on améliorera le pouvoir d'achat des fonctionnaires et que nous réclamons non pas une revalorisation au mérite mais une augmentation générale du point d'indice.

Nous demandons la restitution des moyens dont on annonce la suppression.

S'agissant des traitements, l'intersyndicale considère que la version finale du protocole d'accord sur le pouvoir d'achat proposé par le ministre de la fonction publique ne répond pas aux revendications portées par les personnels lors des derniers mouvements, même si le ministre a été contraint de faire évoluer ses positions sur un certain nombre de points.

Cependant l'on reste très loin de ce que nous revendiquions : avec 0.8% d'augmentation, non seulement l'inflation n'est même pas couverte et le passif reste entier mais il va s'accroître. Et surtout l'accord proposé reflète un projet gouvernemental qui est bien de pérenniser durablement les mécanismes qui contribuent à une paupérisation continue des rémunérations, à un écrasement de la grille et à une individualisation accrue.

L'intersyndicale appelle à poursuivre l'action avec l'ensemble des personnels et prendra contact avec les autres organisations de la Fonction Publique afin d'examiner les initiatives à prendre pour obtenir la satisfaction de nos revendications. On doit dores et déjà peser sur les choix budgétaires pour 2009 qui sont en préparation et s'annoncent bien pires que ceux de 2008.

La période qui s'ouvre maintenant jusqu'à la fin de l'année scolaire est marquée par un développement des luttes, un mécontentement voire une exaspération des salariés. L'intersyndicale éducation de l'académie de Lille appelle l'ensemble des personnels à poursuivre les actions revendicatives pour l'emploi, les salaires, la protection sociale et les retraites notamment en faisant grève et en manifestant

VENDREDI 29 FEVRIER